28 N FEV









WEBINAIRE

Thématique

Compte asso : intérêt et aide à la création







Le compte-asso?

- Depuis son lancement début 2018, le compte asso se déploie tout en poursuivant inlassablement les mêmes objectifs :
 - Rassembler un maximum de démarches administratives au sein d'un compte pour les associations ;
 - Simplifier chaque démarche administrative : le compte asso ne se contente pas seulement de dématérialiser les démarches, mais de les simplifier réellement, en limitant les doubles-saisies, en exploitant des flux de données des répertoires nationaux, en masquant ainsi la complexité des démarches administratives ;
 - Faciliter l'accès à l'information d'ordre pratico-pratique pour aider les dirigeants à gérer leur association, par l'intermédiaire de différents supports : tutoriels, chatbot, FAQ...
 - Prendre en compte les particularités, liées notamment aux différents régimes des associations (loi 1901, régime local, Nouvelle-Calédonie...)





Les subventions deposées via le compteasso

- FDVA (Fonds de développement de la Vie Associative)
- Agence Nationale du Sport Projet Sportifs Fédéraux
- Agence Nationale du Sport (Projet Sportifs Territoriaux, Professionnalisation...)
- Pass'sport





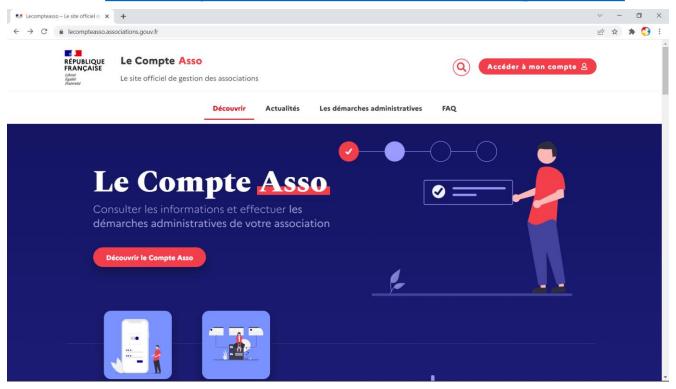
Les différentes démarches à effectuer

- Création et validation du compte
- Ajout de votre association au sein du compte
- Vérification et complétion des informations administratives de votre association
- Saisie de votre demande de subvention (webinaire 11 avril)
- Suivi de votre demande de subvention





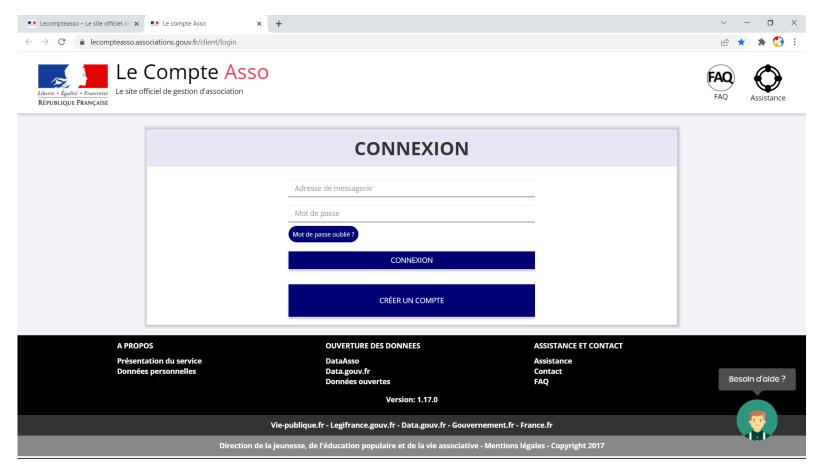
• Se connecter sur lecompteasso.associations.gouv.fr



• Puis cliquer sur « accéder à mon compte »



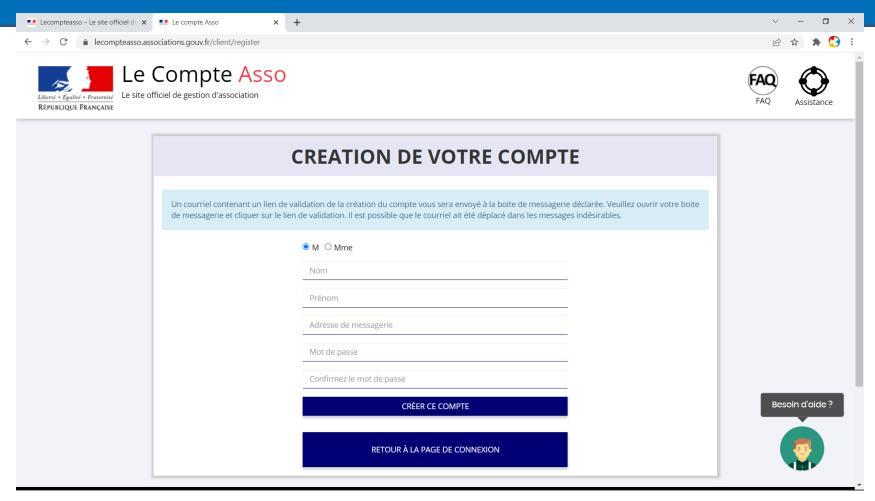




• Cliquer sur « créer un compte »







Compléter le formulaire

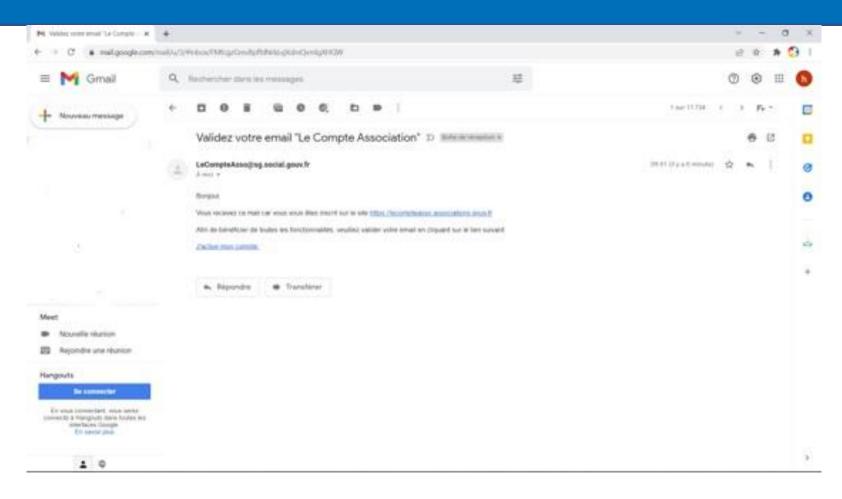




- Cliquer sur « créer ce compte »
- Vous recevrez un mail avec un lien de validation de votre compte.
- Vous devez valider ce compte dans les 24h.



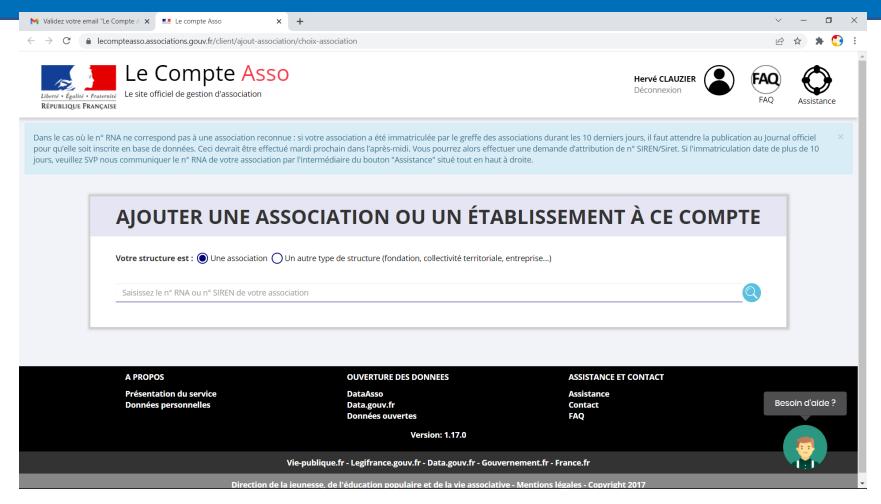




Cliquez sur « j'active mon compte »



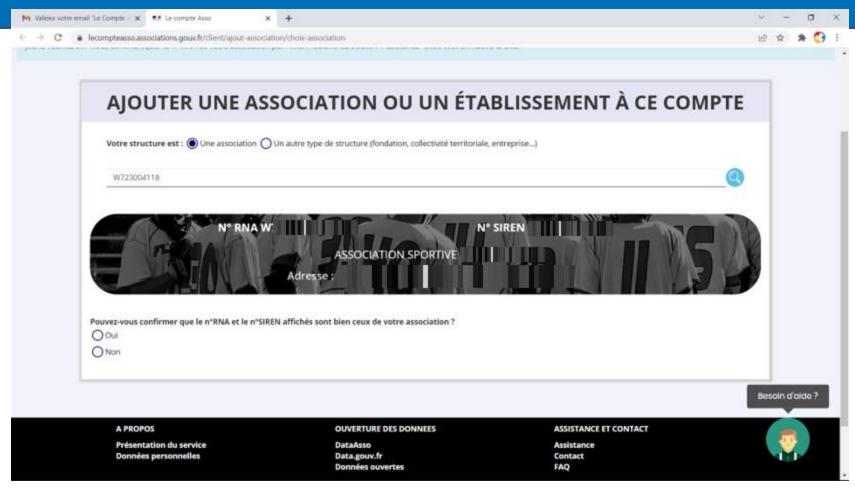




• Vous devez saisir le n° RNA ou le N° SIREN de votre association et cliquez sur la loupe







- Votre association apparait et vous devez vérifier que le n° RNA et le n° SIREN sont corrects.
- Si c'est le cas cliquez sur « OUI »





Pour finaliser la création de votre compte

> Vous devez sélectionner dans le menu déroulant votre fonction au sein de

l'association

SELECTIONNER VOIRE FONC	TION DANS CET ÉTABLISSEMENT
Monsieur Cnds CNDS, veuillez déclarer votre fonction	au sein de l'association ENTENTE TENNIS VERTOU :
	*

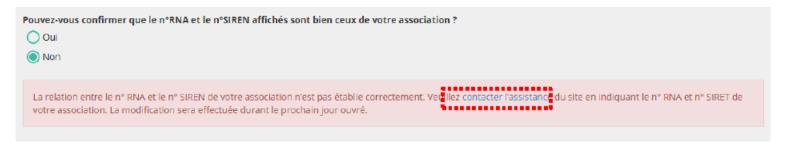
> Vous devez cocher les cases du certificat sur l'honneur et valider







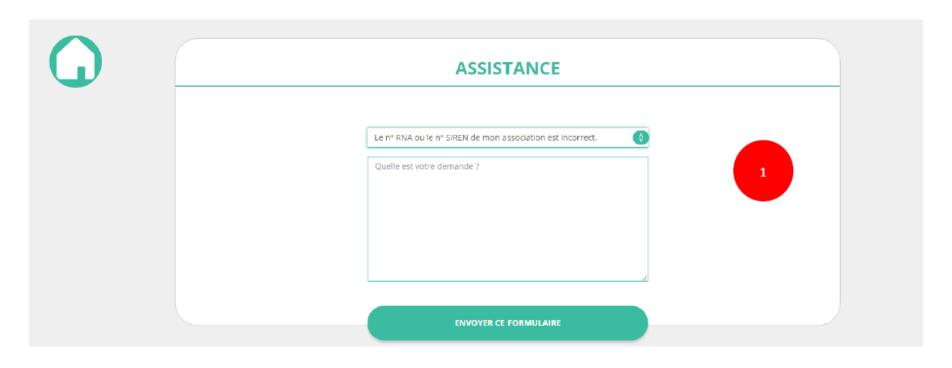
• S'il y a une erreur, cliquez sur « NON »



 Puis, cliquez sur « contacter l'assistance » en indiquant votre RNA et SIRET pour faire le rapprochement.





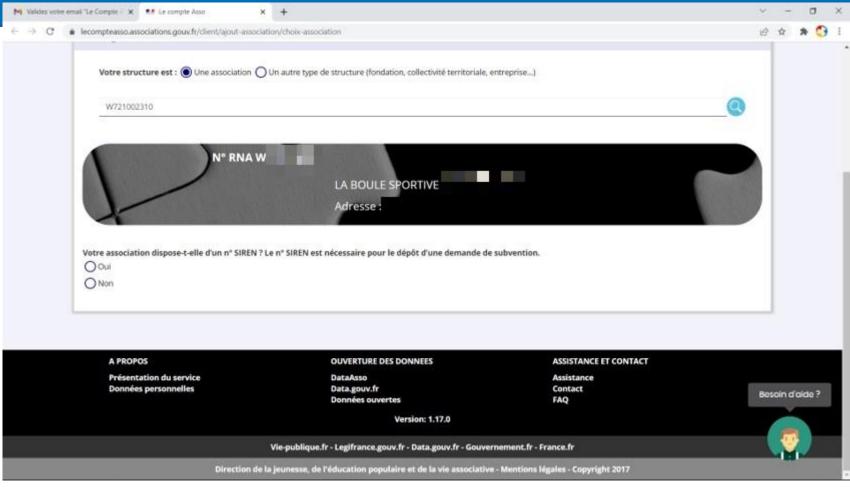


 Choisissez pour objet du courriel « le N°RNA ou le N°SIREN de mon association est incorrect » et rédigez votre demande en indiquant bien votre n° de SIRET et n° de RNA. Cliquez sur « envoyer ce formulaire ». Une réponse par courriel vous sera faite dans les plus brefs délais.





Comment créer un compte asso? (obtenir un n° SIREN)

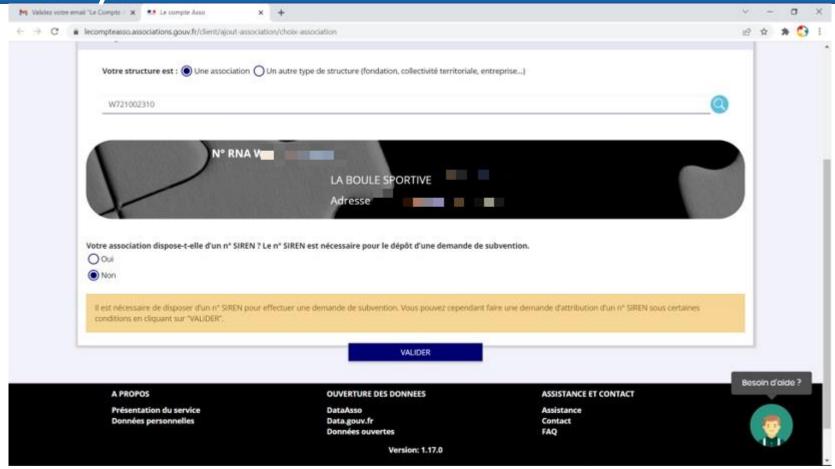


- Votre association apparait.
- Si vous n'avez pas de n° SIREN, cliquez sur « NON »





Comment créer un compte asso ? (obtenir un n° SIREN)



Cliquer sur « VALIDER » pour faire la demande du numéro SIREN





Comment créer un compte asso ? (obtenir un n° SIREN)

- Vous devez saisir les informations demandées aux 3 étapes (c'est essentiellement des vérifications de documents)
- Vous recevrez normalement sous un délai de 7 jours le n° SIRET de votre association. Vous serez notifié sur le compte asso au moment de l'attribution de ce numéro.
- Vous prendrez connaissance du numéro SIRET de votre association en vous connectant à votre compte, puis en cliquant sur le nom de votre association (le n° SIRET apparait dans la section « identité »)
- Vous pouvez télécharger l'avis de situation ici : https://avis-situation-sirene.insee.fr/ en renseignant le n° SIREN trouvé dans l'accueil de votre compte asso.



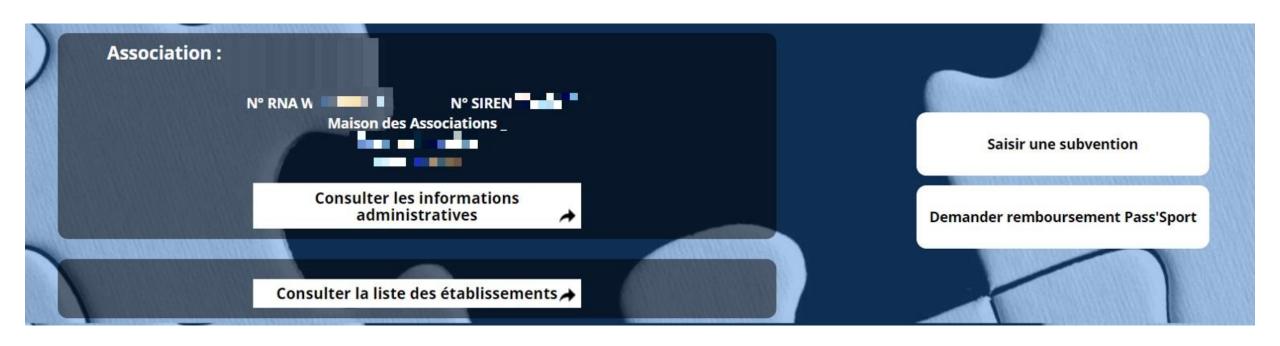


Comment modifier ou importer des documents sur le compte asso ?

- Pour faire une demande de subvention, vous aurez besoin :
 - Un exemplaire des statuts déposés (déjà présents dans l'application, à vérifier)
 - La liste des dirigeants régulièrement déclarée (déjà présents dans l'application, à vérifier)
 - Le plus récent rapport d'activité approuvé
 - Le dernier budget prévisionnel approuvé
 - Les comptes annuels approuvé du dernier exercice clos
 - Le bilan financier du dernier exercice clos
 - Un RIB au nom de l'association (avec la même adresse que celle du n° SIRET)
 - Le projet associatif de l'année de la demande
 - Le pouvoir donné par le représentant légal de l'association si ce n'est pas lui qui fait la demande



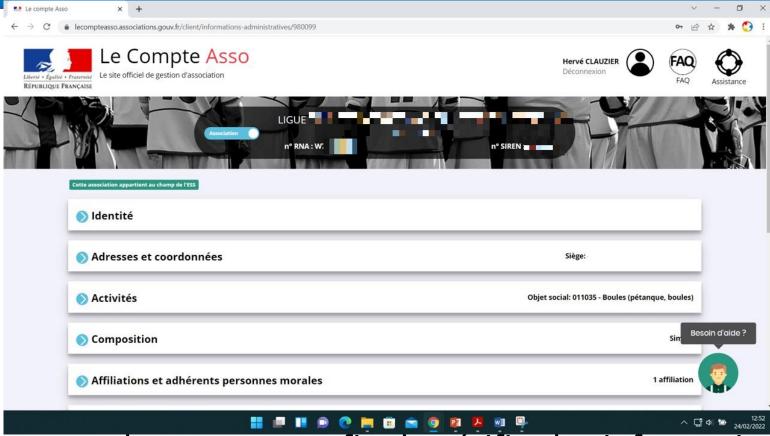




Cliquer sur « consulter les informations administratives »



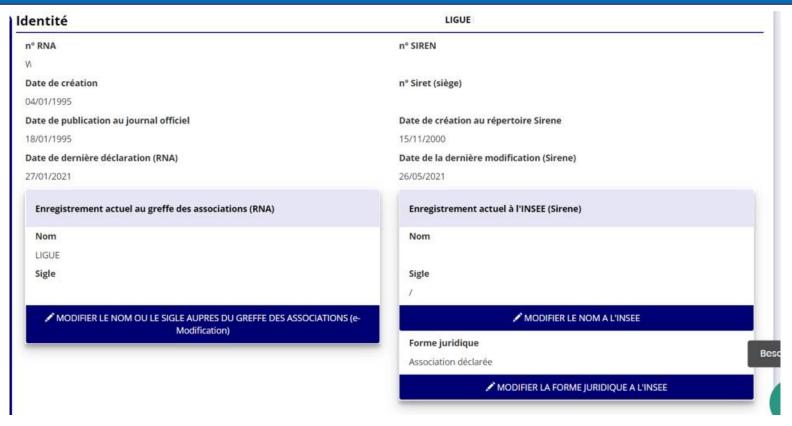




Cliquer sur chaque menu afin de vérifier les informations déclarées relatives à votre association. Complétez ou modifiez si besoin



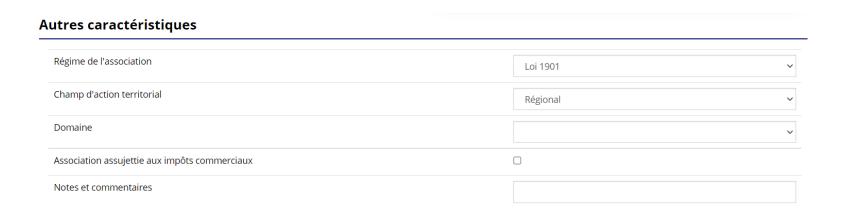




- Vérifiez que les informations sont correctes
- Pour les modifier, cliquez sur le champ correspondant. Cela vous dirigera automatiquement vers le service pour faire votre demande dématérialisée







- Pour le champ d'action territorial :
 - club > local
 - CBD > départemental
 - Ligue > régional







- Remplir les champs manquants
- Si les adresses pré-saisies ne sont pas correctes, cliquez sur le champ correspondant pour les modifier > vous serez redirigé vers le service pour faire la demande dématérialisée





Objet	développement de la pratique du sport Boules et son organisation administrative et sportive	
Objet social 1	011035 - Boules (pétanque, boules)	e-modification
Objet social 2	000000 -	
Activité principale (APE) (année 2008)	93.12Z - Activités de clubs de sports	
Tranche d'effectif (année 2005)	Non référencé	
Date d'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire	01/01/2016	
Association éligible au Compte d'engagement citoyen	Oui	

- Vérifiez que les informations déjà complétées sont correctes
- Sinon, cliquez sur « e-modification » pour modifier ces données via votre espace personnel sur le site <u>service-public.fr/associations</u>







- Vérifiez que les informations déjà complétées sont correctes
- Sinon, cliquez sur « e-modification » pour modifier ces données via votre espace personnel sur le site <u>service-public.fr/associations</u>







- Cliquez sur le pour faire apparaître les différents champs
- Renseignez les champs demandés :
 - Si une seule affiliation, remplir une seule affiliation
 - Si plusieurs affiliations, ajouter chaque affiliation en cliquant sur « + » et remplir les champs demandés
- Le nombre de licenciés correspond à celui de votre association
- Cliquer sur le bouton « enregistrer » pour sauvegarder les données



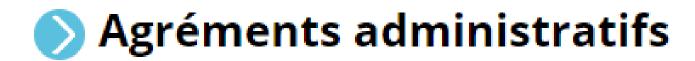




- Cliquez sur le pour ajouter d'autres personnes physiques
- Renseignez les champs demandés et cochez les cases
- Cliquer sur le bouton « enregistrer » pour sauvegarder les données







Non obligatoire



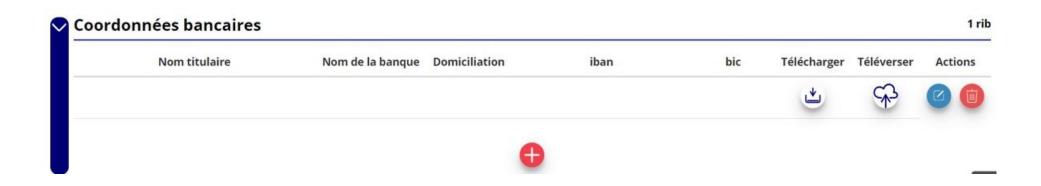




- Cliquer sur le logo pour ajouter les moyens humains de l'association
- Renseignez les champs nécessaires



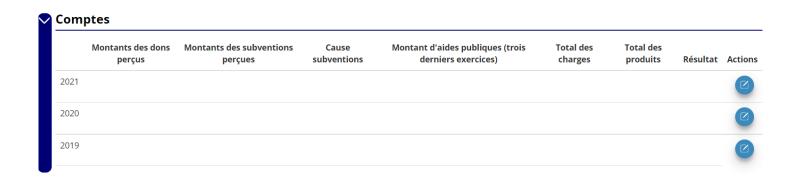




- Cliquer sur le logo pour ajouter 1 RIB
- Renseignez les champs nécessaires
- Cliquez sur
 pour enregistrer
- Une fois l'enregistrement terminé, cliquez sur le logo Pour charger votre RIB. Le logo paparait et vous pouvez voir le document



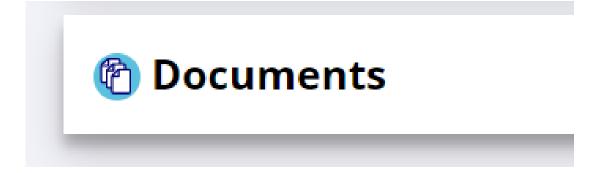




Non obligatoire



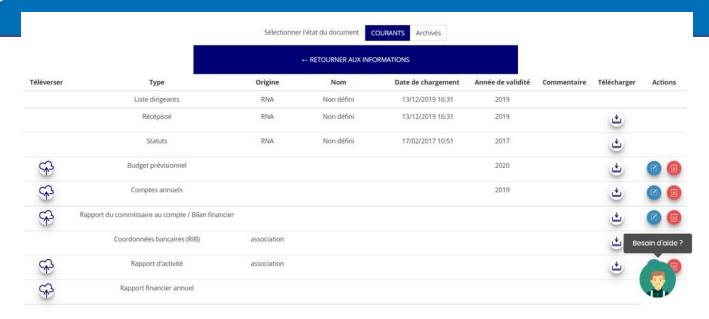




 Cliquez sur « documents » pour charger les documents qui seront obligatoires lors de la demande de subvention







- Cliquez sur le logo pour charger les documents qui seront obligatoires lors du dépôt des demandes de subvention
- Le logo vous informe des documents déjà préchargés et en cliquant dessus de les visualiser
- Cliquez sur pour ajouter une année de validité et/ou un commentaire
- Cliquez sur retourner aux informations pour revenir sur la page d'accueil de la fiche administrative du club









• Cliquez sur le logo « le Compte Asso » pour revenir à l'accueil





QU'EST CE QUE LE FDVA (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE) ?

- Le FDVA soutient, depuis 2018 :
- Les associations pour la formation des bénévoles. Les appels à projet "FDVA formation des bénévoles" sont organisés par les services de l'Etat (administration centrale et réseaux DRAJES et SDJES) et sont publiés en début de chaque année. Ce "FDVA Formation des bénévoles" soutient des associations nationales et locales;
- Les associations pour leur fonctionnement et leurs projets innovants, dans la suite de l'ancienne "réserve parlementaire". Ce "FDVA – Fonctionnement et actions innovantes" est entièrement déconcentré. Les appels à projets annuels sont en ligne chaque année.





QU'EST CE QUE LE PASS'SPORT ?

• Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.





QU'EST CE QUE LE NUMÉRO RNA ?

- Le n° RNA est l'identifiant de votre association loi 1901 que vous a remis votre greffe des associations suite à la création de l'association ou suite à la dernière déclaration de modification.
 - Une association relevant du droit local (régime Alsace-Moselle) ne dispose pas d'un n° RNA. Vous trouverez le n° RNA de votre association sur le récépissé de création ou de dernière modification qui vous a été remis par le greffe des associations suite à la création ou la modification de votre association.
 - Le format du n° RNA : après le « W », on doit trouver 9 chiffres.
- Vous pouvez aussi télécharger sur le site https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations/ le « fichier RNA Waldec » et ouvrir le fichier excel correspondant à votre département, retrouver votre structure et ainsi son numéro RNA





QUE FAIRE SI VOTRE ASSOCIATION N'A PAS DE NUMÉRO RNA ?

• Si vous ne retrouvez pas le n° RNA de votre association loi 1901 ou si votre association loi 1901 ne dispose pas d'un n° RNA, nous vous conseillons de contacter votre greffe des associations, afin qu'ils vous communiquent ou attribuent le n° RNA de votre association. Si votre association a été créée avant 2009 et que vous n'avez pas effectué de déclaration de changement de situation depuis 2009, le n° RNA ne vous a pas été attribué. Vous devez alors en faire la demande auprès de votre greffe.

Si votre association relève du droit local (régime Alsace-Moselle), elle ne dispose pas d'un n° RNA. Seul le n° Siret est requis pour accéder au compte asso.





QU'EST CE QUE LE NUMÉRO SIRET (SYSTÈME D'IDENTIFICATION DU RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS)

• Le numéro Siret est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties : la première est le numéro Siren de l'unité légale à laquelle appartient l'unité Siret ; la seconde, habituellement appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro Siret.





QU'EST CE QUE LE NUMÉRO SIREN (SYSTÈME D'IDENTIFICATION DU RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES)

• Le numéro Siren est un identifiant de neuf chiffres attribué à chaque unité légale. Les huit premiers chiffres n'ont aucune signification, excepté pour les organismes publics (communes,...) dont le numéro Siren commence obligatoirement par 1 ou 2. Le neuvième chiffre est un chiffre de contrôle de validité du numéro.





QU'EST CE QU'UN VALIDEUR « CEC » (COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN)

• Un "valideur CEC" doit être désigné dans chaque association : ce dernier est nécessairement membre de l'instance de direction, qu'il soit le président ou tout autre bénévole de cette instance. Le "valideur CEC" doit se déclarer sur "Le Compte Asso". Cette procédure lui permet notamment d'être alerté par courriel chaque fois qu'un bénévole souhaite faire valider une déclaration pour bénéficier de droits CEC.



